

# ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mars 2016

---

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AC71

présenté par  
Mme Hobert

-----

### ARTICLE 36

À l'alinéa 37, substituer aux mots :

« mise en valeur »

le mot :

« valorisation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

La terminologie proposée paraît trop proche de celle du plan de sauvegarde et de mise en valeur. Elle pourra donc donner lieu à des confusions.

C'est pourquoi, le présent amendement propose de remplacer l'expression « plan de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine » par celle de « plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine ».